

Action 3 : Je présente mes documents

Je prends rendez-vous pour faire vérifier l'ensemble des documents originaux de mon dossier électronique.

Je dois télécharger les documents originaux suivants si je souhaite m'inscrire :

- en Licence 2
- en Licence 3
- en Licence professionnelle
- en Master
- en Écoles d'ingénieurs et de commerce
- en Bachelor universitaire de technologie (BUT)

Cursus :

1. Relevés de notes du lycée

- uniquement pour les candidatures en BUT
- si en langue arabe, fournir également la traduction certifiée en langue française

2. Relevé de notes du Baccalauréat

- si en langue arabe, fournir également la traduction certifiée en langue française
- **l'original** du relevé du Baccalauréat ou une **copie certifiée conforme par l'établissement détenant le document original**

3. Relevés de notes universitaires

- si en langue arabe, fournir également les traductions certifiées en langue française

4. Diplôme universitaire ou certificat de scolarité de l'année en cours pour les étudiants en cours ou en fin de cycle

- si en langue arabe, fournir également la traduction certifiée en langue française

Langue :

5. Attestation du test ou diplôme de langue en cours de validité

- TCF DAP, TCF SO + EE, TCF SO, DELF, DALF ou TEF
- Convocation à l'examen du TCF/DELF/DALF si vous n'avez pas encore passé le test ou le diplôme OU convocation pour le paiement des frais d'examens.

Dossier :

6. **10 000 DZD** de frais de dossier auprès du guichet de la Société Générale le plus proche après avoir été autorisé par Campus France (dans les 48 heures, faute de quoi vous serez exclu de la campagne Études en France).

△ Aucun dossier incomplet ne sera accepté △

△ Les frais de procédure ne sont pas remboursés △

Attention !

- **Tout accord d'un établissement connecté obtenu en dehors de la procédure Campus France ne sera pas accepté.**

Remarques :

- La traduction en français se fait auprès d'un **traducteur assermenté**
- Les documents en français dont le cachet est en arabe n'ont pas besoin d'être traduits
- L'attestation provisoire du test de langue est acceptée (uniquement si l'original du test n'est pas encore disponible)
- La **préinscription de l'établissement non-connecté** doit être datée et signée (cachet et griffe). Elle doit contenir les informations suivantes :
 - o Intitulé
 - o Type et année d'entrée de la formation
 - o Diplôme préparé
 - o Date de la rentrée universitaire
 - o Date jusqu'à quand l'étudiant peut venir en cours

Les préinscriptions doivent être également scannées et jointes dans le formulaire électronique.

L'établissement non-connecté doit contacter en parallèle l'espace Campus France pour confirmer votre admission.